

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 12 septembre 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Michèle Massé ainsi que messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

Résolution 2017-09-323

Procès-verbal du 8 août 2017 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-324

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés, à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 49 190 à 49 272	828 429,75 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 49 273 à 49 379	223 753,65 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 7FD000113 à 7FD000115	9 665,52 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Résolution 2017-09-325

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Fourniture d'un panneau d'affichage clignotant par Del (7 803 \$) et poteau avec bouton poussoir et accessoires (1 720 \$) pour la traverse de piétons sur la route 112, entre les rues Vimy et Bouthillier auprès de Traffic innovation de Saint-Eustache pour le prix de 9 523 \$ plus les taxes, tel qu'il appert aux factures datées des 30 juin et 24 juillet 2017.
- Surveillance des travaux de caractérisation au puits municipal n° 3 par Laforest Nova Aqua (LNA) de Québec pour le prix de 9 577,80 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition datée du 24 mai 2017.
- Certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement n° 92-2005-60 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone 203.

Résolution 2017-09-326

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 12 septembre au 3 octobre 2017 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denis Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-327

Mandataire du bureau de la SAAQ - avenant au Contrat de service – Permis et immatriculation / Autorisation de signature

Considérant que le contrat de service de la Ville de Saint-Césaire à titre de mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) en permis et immatriculation numéro PI-06-351 arrive à échéance le 31 décembre 2017;

Considérant que la SAAQ propose un avenant au contrat de service afin de corriger une clause permettant de renouveler automatiquement par période d'un an, à moins d'avis contraire de l'une ou l'autre des parties au moins quatre-vingt-dix jours avant la date de renouvellement;

En conséquence,

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-328

Motion de remerciements aux villes de Farnham, Marieville et Bedford

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire adresse par la présente résolution, aux villes de Farnham, Marieville et Bedford, ses remerciements pour la collaboration de chacune des municipalités afin de transférer dans leurs arénas respectifs, plusieurs des usagers de l'Aréna Guy-Nadeau de la Ville de Saint-Césaire depuis sa fermeture précipitée et ordonnée par la CNESST en juillet dernier suite à l'inspection du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-329

Maison Victor-Gadbois / Appui financier 2017

Considérant la demande d'appui financier 2017, reçue le 16 août dernier, de la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle offre gratuitement des soins palliatifs à des malades atteints de cancer en phase terminale;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'acheter un (1) billet au coût de 150 \$ à la Maison Victor-Gadbois en appui à leur campagne de financement 2017 *Loto-Voyages de la Maison Victor-Gadbois*.

Et résolu également que cette dépense soit financée à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-330

Poste de pompier éligible / Nomination

Considérant qu'un affichage interne pour le concours de pompier éligible pour le service de Sécurité incendie a été fait le 7 juillet dernier;

Considérant que les entrevues et concours ont eu lieu suite aux candidatures reçues;

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie;

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de procéder à la nomination de M. Sébastien d'Amour, au poste de pompier éligible selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-331

Démission au poste de pompier à temps partiel

Considérant que M. Wayne Sutton occupant le poste de pompier à temps partiel a remis sa démission le 5 septembre dernier;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accepter la démission de M. Wayne Sutton au poste de pompier à temps partiel, laquelle sera effective le 15 septembre 2017.

Il est résolu également que le Conseil municipal remercie M. Sutton pour ses années de services au sein de l'équipe du service de Sécurité incendie de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-332

Détecteur de 4 gaz / Acquisition

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un détecteur 4 gaz BW Gas Alert Max XT II (LEL, O2, CO, H2S) pour les services de Sécurité incendie et ceux des Travaux publics pour le prix de 4 480,93 \$ taxes incluses auprès de CDTEC calibration inc. de Chambly, le tout tel que décrit dans leur soumission n° SE 25 datée du 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-333

Projet AO / 2017-05-192 - Travaux d'augmentation de la capacité hydraulique à la sortie du bassin de contact - Directives de changements / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser les directives de changements n^{os} 1 et 2 au projet AO / 2017-05-192 pour les travaux d'augmentation de la capacité

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

hydraulique à la sortie du bassin de contact, le tout pour le prix de 5 096,57 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au document daté du 30 août 2017 et transmis par la firme d'ingénieurs au projet : BHP conseils.

Et résolu également que Mme Dominique Arpin soit et est autorisée à signer les directives à titre de chef d'équipe du service des Travaux publics, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Finalement que la dépense nette au montant de 5 350,77 \$ des directives de changement n^{os} 1 et 2 soit et est financée par le Surplus accumulé affecté – Secteur aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-334

Projet AO / 2017-05-192 - Travaux d'augmentation de la capacité hydraulique à la sortie du bassin de contact - Décompte progressif n^o 1 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n^o 1 par la firme d'ingénieurs BHP conseils pour le projet AO / 2017-05-192 – Travaux d'augmentation de la capacité hydraulique à la sortie du bassin de contact;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n^o 1 au projet AO / 2017-05-192 – Travaux d'augmentation de la capacité hydraulique à la sortie du bassin de contact auprès de l'adjudicataire Groupe Québécois, d'un montant de 158 411,55 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans le document daté du 30 août 2017. La retenue contractuelle de 5 % (8 337,45 \$ avant les taxes) est incluse dans ce montant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-335

Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées / Adoption

Considérant que la Direction des infrastructures – Montréal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) confirme à la Ville de Saint-Césaire, dans une lettre datée du 25 août 2017, être d'accord avec le plan d'intervention révisé transmis en août 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire adopte le Plan d'intervention 2016 révisé le 21 juillet 2017 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-336

Projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska par l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV) / Appui

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de la demande d'appui datée du 31 août 2017 de l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV) concernant le projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie officiellement le projet de l'OBV Yamaska pour la réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska par une contribution nature en temps de deux jours répartis de 2018 à 2020 de d'une ressource interne afin d'aider à l'établissement de la liste des industries du bassin versant de la Yamaska de notre territoire, pour la participation à la rencontre d'information et la participation à une réunion de travail.

Et résolu également que la Ville de Saint-Césaire s'engage à verser le montant de 2 500 \$ à l'OBV Yamaska pour l'appui au projet lorsque celui-ci aura amassé l'ensemble des fonds nécessaires à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-337

Projet AO / 2017-05-197 – Travaux de prolongement de 2 ponceaux sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord/ Adjudication des travaux du lot n° 2

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publié sur SÉAO dans son projet AO / 2017-05-197 pour le prolongement de 2 ponceaux sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

Considérant la réception et l'ouverture, le 15 août 2017, de trois (3) soumissions, comme suit;

Soumissionnaire	Prix Lot 1 Ponceau Nord	Prix Lot 2 Ponceau Sud	Prix Total Lots 1 et 2
Marobi inc. Saint-Hyacinthe	Avant taxes 100 291,40 \$	Avant taxes 108 864,25 \$	Avant taxes 208 855,65 \$
	Taxes incluses 115 310,04 \$	Taxes incluses 125 166,67 \$	Taxes incluses 240 476,71 \$
Transport Raynald Boulay et Fils inc. Saint-Hyacinthe	Avant taxes 108 169,16 \$	Avant taxes 125 932,51 \$	Avant taxes 234 101,67 \$
	Taxes incluses 124 367,49 \$	Taxes incluses 144 790,91 \$	Taxes incluses 269 158,40 \$
Groupe AllaireGince Infrastructures inc. Granby	Avant taxes 110 458,79 \$	Avant taxes 126 984,12 \$	Avant taxes 237 442,91 \$
	Taxes incluses 126 999,99 \$	Taxes incluses 146 000,00 \$	Taxes incluses 272 999,99 \$

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Considérant la recommandation datée du 12 septembre 2017 de Comeau Experts-Conseils, ingénieur au projet;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger partiellement le contrat pour procéder uniquement aux travaux du lot n° 2 du projet AO / 2017-05-197 des travaux de prolongement de ponceaux rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au plus bas soumissionnaire conforme : Marobi inc. de Saint-Hyacinthe, pour le prix de 108 864,25 \$ plus les taxes;

Que tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Césaire pour le projet AO / 2017-05-197 font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission datée du 15 août 2017 de l'adjudicataire: Marobi inc., laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-338

Projet AO / 2017-05-197 - Prolongement de ponceaux du rang Haut-de-la-Rivière Nord / Avenant d'ingénierie n° 1 / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'avenant d'ingénierie n° 1 pour des honoraires supplémentaires à la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, en rapport avec les travaux pour le 2^e appel d'offres pour le projet AO / 2017-05-197 – Prolongement de ponceaux du rang Haut-de-la-Rivière Nord, le tout pour le prix de 5 548 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au document n° 1 transmis le 12 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-339

Projet AO / 2017-04-157 - Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville / Avenant d'ingénierie n° 1 / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'avenant d'ingénierie n° 1 pour des travaux de conception complémentaire par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, pour le projet AO / 2017-04-157 – Réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville, le tout pour le prix de 4 866 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au document n° 1 transmis le 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-340

Projet AO / 2017-04-154 -Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal / Directives de changements / Autorisation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Et résolu d'autoriser les directives de changements portant les numéros 1 à 7 relatives au projet AO / 2017-04-154 -Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal, le tout pour le prix de 11 550,56 \$ plus les taxes, tel qu'il appert aux documents datés du 1^{er} septembre 2017 et transmis par la firme d'ingénieurs au projet : Comeau Experts-Conseils.

Et également résolu d'autoriser Isabelle Francois, à titre de directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les directives de changement des numéros 1 à 7.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-341

Projet AO / 2017-04-154 - Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal / Décompte progressif n° 2 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs, Comeau Experts-Conseils au projet AO / 2017-04-154 - Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu de procéder au paiement du décompte progressif n° 2 pour le projet AO / 2017-04-154 - Travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Saint-Paul entre les rues Neveu et Provençal auprès de l'entrepreneur MSA Infrastructures inc., au montant de 280 736,95 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans le document daté du 1^{er} septembre 2017. La retenue contractuelle de 10 % (31 192,99 \$ avant les taxes) est incluse dans ce montant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-342

Interdiction de stationnement entre la route 112 et la rue Cécile - corridor scolaire sur la rue Bouthillier / Installation de pancartes

Considérant que l'ajout d'une traverse piétonnière sur la route 112 au coin de la rue Bouthillier engendre un corridor scolaire;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'implanter une signalisation d'interdiction de stationnement sur la rue Bouthillier côté Est, entre la route 112 et l'avenue Cécile afin de sécuriser le corridor scolaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-343

Interdiction de stationnement entre la rue Vimy et la sortie du stationnement du 1621, avenue Saint-Paul

Considérant que des véhicules se stationnent devant la sortie du stationnement de l'immeuble situé au 1621 avenue Saint-Paul et que cette situation représente un enjeu pour la sécurité des écoliers et la circulation des autobus scolaires;

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, Mme Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement en tout temps devant la sortie du stationnement du 1621, avenue Saint-Paul ainsi qu'un marquage au sol.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-344

Stationnement interdit sur la rue Vimy entre le coin de l'avenue du Frère-André et le débarcadère d'autobus scolaires / Installation

Considérant qu'il y a des véhicules qui se stationnent du côté opposé du débarcadère de l'école Saint-Vincent rendant la circulation difficile pour le transport scolaire;

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, Mme Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Vimy entre le coin de l'avenue du Frère-André et le début du débarcadère des autobus scolaires pour être en vigueur pendant les jours d'école.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-345

Déplacement de la traverse piétonnière de la rue Notre-Dame (face à l'église) / Proposition du MTMDET

Considérant qu'une demande a été adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de déplacer la traverse piétonnière de la rue Notre-Dame (route 233) (face à l'église);

Considérant la proposition datée du 28 août 2017 du MTMDET en regard de la sécurité piétonnière sur la rue Notre-Dame;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu

Que la Ville de Saint-Césaire accepte la proposition du MTMDET pour l'effacement de la traverse actuelle sur la rue Notre-Dame (route 233) et le marquage d'une nouvelle traverse piétonnière sur la rue Notre-Dame

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

(route 233) plus au sud soit, face à l'entrée du stationnement de l'église, le tout tel que proposé dans la lettre du MTMDET datée du 28 août 2017;

Que la présente résolution soit transmise au MTMDET afin que les travaux d'effacement et de marquage d'une traverse sur la rue Notre-Dame (route 233) puissent être effectués par le MTMDET.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-346

Règlement n° 92-2005-63 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant l'autorisation des projets intégrés en zone 127 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 92-2005-63 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (c. C-19);

Considérant que ce règlement a pour objet de modifier à la zone 127 de l'annexe «A» intitulée «Grilles des usages principaux et des normes» afin d'ajouter le symbole «●» à la ligne «projet intégré» de la division «NORMES», sous la rubrique «AUTRES NORMES».

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-63 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant l'autorisation des projets intégrés en zone 127 ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-347

Demande d'un PIIA-12-2017- Projet déposé par M. Christian Laperle, propriétaire, relativement à une nouvelle construction commerciale sur le lot n° 5 059 590, situé sur la route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du Règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Christian Laperle, propriétaire, pour la construction d'un bâtiment commercial à usages mixtes dans la zone 205, sur le lot n° 5 059 590 du cadastre du Québec, situé sur la route 112;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet respecte les objectifs et critères contenus audit Règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu que le Conseil municipal accepte et autorise, tel que déposé, le PIIA-12-2017 présenté M. Christian Laperle, propriétaire, pour le projet

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

dans la zone 205, de la construction d'un bâtiment commercial à usages mixtes sur le lot n° 5 059 590 du cadastre du Québec, situé sur la route 112.
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-348

Règlement 92-2005-60 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone 203 / Demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Considérant que le 11 juillet 2017 le Conseil municipal a adopté le règlement n° 92-2005-60 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone 203;

Considérant que le règlement n° 92-2005-60 a pour but d'autoriser une sous-classe d'usage commercial de poste d'essence dans la zone commerciale 203;

Considérant que la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été suivie;

Considérant qu'une tenue de registre a eu lieu le 24 août dernier où les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné ont pu s'inscrire;

Considérant que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 29 signatures;

Considérant que 34 demandes ont été inscrites;

Considérant que le Conseil municipal doit déterminer la date d'un scrutin référendaire pour fixer l'issue du règlement n° 92-2005-60 concernant les usages autorisés en zone 203 selon les prescriptions prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Considérant que, selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la tenue d'un scrutin référendaire auprès du secteur concerné devrait être tenue d'ici le dimanche 12 novembre 2017 ;

Considérant que le calendrier électoral des élections municipales est présentement en cours en vue du scrutin général du 5 novembre prochain;

Considérant que les procédures liées à la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement n° 92-2005-60 sont concomitantes à la tenue des élections municipales;

Considérant les ressources limitées déjà mobilisées pour la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

Considérant l'importance d'assurer l'intégrité du processus électoral;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire et de ses citoyens que la date du scrutin référendaire concernant ce règlement puisse

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

être fixée par le nouveau Conseil municipal suivant les prochaines élections municipales;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu qu'une demande soit adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 568 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin qu'une date de scrutin référendaire concernant le n° règlement 92-2005-60 concernant les usages autorisés en zone 203 puisse être fixée par le nouveau Conseil municipal dans les 120 jours de son assermentation prévue en novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-349

Poste de moniteur en sécurité aquatique et aquaforme, sauveteur et préposé à l'accueil au Complexe sportif / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'entériner l'embauche de Mme Meghan Tardif au poste de moniteur en sécurité aquatique et d'aquaforme, sauveteur et préposé à l'accueil, en date du 12 septembre 2017. La rémunération est établie selon le taux fixé à l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-350

Travaux d'entretien du bassin de la piscine du Complexe sportif / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser les travaux d'entretien du bassin de la piscine du Complexe sportif par Carrelages de Montréal Ltée de Longueuil, pour le prix de 5 252,68 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n°4899 datée du 11 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-351

Invitation au tournoi de golf des membres boursiers / Demande de soutien financier

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 12 septembre 2017

Et résolu d'autoriser la participation d'un quatuor au tournoi de golf des membres boursiers dans le cadre de la campagne de financement 2017 des boursiers du club de golf Pinegrove de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel aura lieu le 2 octobre prochain pour le prix de 125 \$ / participant.

Et résolu également que ce montant soit et est financé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-352

Demande d'utilisation d'un gymnase au Complexe sportif par la Maison de Jeunes des Quatre Lieux

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement le gymnase du complexe sportif à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire, à savoir, d'octobre 2017 à juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-09-353

Nettoyage de la piscine au Complexe sportif / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le nettoyage de la piscine du Complexe sportif auprès de Lavage Plus de Laval, pour le prix de 2 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 12 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2017-09-324, 2017-09-325, 2017-09-329, 2017-09-330, 2017-09-332,
2017-09-333, 2017-09-334, 2017-09-336, 2017-09-337, 2017-09-338,
2017-09-339, 2017-09-340, 2017-09-341, 2017-09-349, 2017-09-350,
2017-09-351, 2017-09-353.

Micheline Quilès
Trésorière